

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MARS 2025 à 18 H 30

*Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » : réunie le 03/03/2025*

*Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » réunie le 04/03/2025*

*Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 03/03/2025*

*Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 06/03/2025*

## ORDRE DU JOUR

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### Secrétariat Général

- 1 – Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : modifications
- 2 – Modalités d'attribution des indemnités de fonction des Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués

#### Direction des Ressources Humaines

- 3 – Mise à jour du tableau des effectifs - Créations et suppressions de postes
- 4 – Règlement des astreintes techniques de la Commune de Riom
- 5 – Modifications des modalités d'exercice du travail à temps partiel
- 6 – Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de santé
- 7 – Modification du régime indemnitaire de la Police Municipale et des Enseignants Artistique (intégration IFSE temps de travail)
- 8 – Frais de représentation du Maire
- 9 – Bilan 2024 - Formation des élus
- 10 – Communication des rapports sociaux uniques 2022 et 2023

#### Direction de la Culture des Arts et du Patrimoine Culturel

- 11 – Pose d'un « pavé de mémoire » sur le domaine public en hommage à Maurice Berger
- 12 – Déclassement des brochures et catalogues du Pôle Archives et Patrimoines

### **POLE SERVICES A LA POPULATION**

#### Education Jeunesse

- 13 – Règlement intérieur des Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires - Modification du règlement

#### Direction Mutualisée des Sports

- 14 – Convention de partenariat avec la Fédération Française de Tir à l'Arc, Riom Limagne et Volcans et les Archers Riomois

### **POLE RESSOURCES**

#### Finances – Comptabilité – Marchés Publics - Informatique

- 15 – Compte de Gestion 2024 pour le budget principal
- 16 – Compte Administratif 2024 pour le budget principal
- 17 – Affectation du résultat 2024
- 18 – Taux des impôts locaux 2025
- 19 – Budget Primitif 2025 : rapport de présentation et vote du budget principal
- 20 – Tarifs des Services à la Population pour l'année scolaire 2025/2026

- 21 – Groupement de commandes relatif à la mise en place d’une architecture d’hyperviseurs permettant l’hébergement des serveurs des deux collectivités
- 22 – Comptoir Solidaire – Adoption de l’opération et des modalités de financement
- 23 – Autorisations de programme et crédits de paiements (APCP) – Bilan et ajustement des AP existantes et créations de nouvelles AP

#### Affaires Juridiques et Patrimoniales

- 24 – Convention de gestion confiée par la Communauté d’Agglomération Riom Limagne et Volcans à la Commune de Riom concernant le parking des Jardins de la Culture
- 25 – Nouvelle zone de stationnement payant – Rue Jeanne d’Arc, avenue Virlogeux, mail Dumoulin, mail Jost Pasquier
- 26 – Rue Henri Barbusse - Reprise des voiries dans le patrimoine de la Commune et classement dans le domaine public communal
- 27 – Rue des Ceps et place des Aubépines - Reprise des voiries dans le patrimoine de la Commune et classement dans le domaine public communal
- 28 – Politique foncière de la Ville - Bilan annuel 2024 des acquisitions et cessions immobilières
- 29 – Ajustement des conditions de cession en vue de la construction d’un éco quartier - Parcelles AZ 41, 42, 43, 44, 45, 46, AV 469, 288, 278
- 30 – Bail à complant - Ajustement des termes du bail à conclure avec un viticulteur sur les parcelles communales ZA 120 et 121

#### **POLE AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE**

- 31 – Points d’Apports Collectifs (PAC) - Avenant n°4 à la convention générale avec le SBA pour l’implantation, la collecte et l’entretien du dispositif

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.